

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites



Compte-rendu de la réunion du jeudi 6 novembre 2025

Formation « carrières »

Membres votants présents à la réunion :

Patrick POIRET, chef de l'UD DRIEAT, président de séance,
Sophie PIERRET, adjointe au chef de l'UD DRIEAT, doté du pouvoir de la DRIEAT
Nathalie PETITJEAN, adjointe à la cheffe du service Environnement, DDT 91
Olivier BERLIN, Société des amis de la vallée de la Renarde,
François MANISSOLLE, TERSEN, doté du pouvoir donné par M. Pascal BONFILS

Membres votants excusés :

Gilles TOURATIER, NaturEsonne
Sylvain TANGUY, maire du Plessis-Pâté,
M. Pascal BONFILS, CEMEX Matériaux (pouvoir donné à M. MANISSOLLE)

Autres personnes présentes :

Guillaume CHARBONNIER, DRIEAT, Service Nature et Paysage, rapporteur
Anne-Sophie LE MULLIER, STP 91



M. POIRET ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de la formation « carrières ».

Le quorum est atteint, la commission peut valablement délibérer.

Le seul point à l'ordre du jour est la présentation du projet de schéma régional des carrières (SRC) de la région Ile-de-France. La saisine de la CDNPS essonnienne s'inscrit dans le cadre des consultations réglementaires en vue de l'adoption du SRC Île-de-France.

Projet de Schéma régional des carrières de la région Île-de-France.

Présentation :

M. Guillaume CHARBONNIER présente le schéma régional des carrières qui va remplacer les 4 schémas départementaux des carrières des départements 77, 78, 91 et 95 approuvés en 2014.

Portée du SRC

Le schéma régional des carrières est un document de planification qui répond aux besoins en matériaux et substances du territoire. Ce document est opposable aux documents d'urbanisme comme le SDRIF-E

Le SRC appréhende l'activité extractive dans sa globalité (extraction, utilisation, logistique), prend en compte les enjeux liés tels que l'environnement, l'aménagement et l'approvisionnement de proximité, tient compte des politiques publiques de l'État et des évolutions techniques du BTP. La multiplicité des enjeux du SRC explique le volume du document.

Actuellement se déroule la phase de consultation qui a suivi la phase d'élaboration initiée en 2019 et suivie par un comité de pilotage. Cette phase de consultation nécessite de recueillir l'avis des CDNPs. L'avis de l'autorité environnementale est sollicité en parallèle. Son avis doit être donné avant le 14 janvier 2026.

Constitution du SRC

Le SRC est constitué des documents suivants :

- Notice de présentation
- Rapport du schéma régional
 - bilan des schémas départementaux
 - état des lieux des ressources et besoins
 - scénario d'approvisionnement à 12 ans
 - objectifs, orientations et mesures
- Évaluation environnementale
- Documents cartographiques (11 cartes)

Etat des lieux des ressources et besoins

La région compte 75 carrières autorisées pour 12,9 Mt de matériaux extraits. 51 sites sont présents en Seine-et-Marne.

Granulats

La consommation des granulats, très essentiellement utilisés en construction, s'élève à environ 31,7 Mt par an soit 2,6 t de granulat par habitant (pour un ratio national de 5,5). Géographiquement, la consommation est faite à 53 % sur le Grand Paris et le reste en Grande Couronne. L'extraction (ressource primaire) représente 7,8 Mt et le béton recyclé (ressource secondaire) représente 7,1 Mt. Le solde pour atteindre 31,7 Mt est représenté par 16,8 Mt d'importations, soit un taux de dépendance de la région de 53 %.

29 % de la logistique des granulats est réalisée par voie fluviale, 13 % par voie ferrée, 58 % par voie routière.

Matériaux industriels

La production régionale est d'environ 5,1 Mt (gypse et sable extra-siliceux) La consommation est satisfaite par la production locale. La production est stable depuis longtemps. La logistique est réalisée essentiellement par voie routière.

Scénario d'approvisionnement à 2035

Les scénarios d'approvisionnement sont essentiellement conditionnés par les besoins en granulats compte tenu de la stabilité des autres matériaux. La consommation en granulats à 2035 est estimée à partir de 3 ratios de consommation par habitant multipliés par le chiffre de population projetée fourni par l'INSEE. De la sorte la consommation régionale en 2035 devrait varier entre 27,2 Mt et 33,2 Mt de granulats avec un scénario à 31,4 Mt en tendanciel.

Ces besoins peuvent être satisfaits par :

- production régionale en ressource primaire (extraction)
- production régionale en ressource secondaire (recyclage et valorisation)
- importation des régions limitrophes
- essor des ressources alternatives (matériaux biosourcés par exemple)

Le scénario privilégié est le scénario 5 « priorité bas carbone » avec :

- un niveau élevé de production de la ressource secondaire (recyclage et valorisation en accord avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets - PRPGD)
- mixité bois/béton dans le secteur du bâtiment,
- recyclage des granulats dans les filières VRD-TP et béton (voies et réseaux divers, travaux publics)

Cadre pour l'exploitation des carrières

Le cadre pour l'exploitation des carrières du SRC comporte 7 objectifs déclinés en 26 orientations opérationnelles et traduits en 42 mesures et 10 recommandations.

Un focus est fait sur :

- l'objectif n° 4 « intégrer la gestion de la ressource minérale dans la planification du territoire » qui explicite la notion de gisement d'intérêt et de bassin d'exploitation stratégique,
- l'objectif n° 5 « prise en compte des différents enjeux sur le territoire pour l'implantation et l'extension des carrières »,
- l'objectif n° 7 « favoriser un réaménagement vertueux en regard de l'aménagement du territoire ».

Calendrier et prochaines étapes

M. CHARBONNIER présente les étapes de consultations qui doivent aboutir à une adoption du SRC en juin 2026. En particulier, une mise à disposition du public faisant notamment le bilan des deux phases de consultation sera réalisée en avril 2026. A la question sur les Parcs Naturels Régionaux, il indique que les PNR sont consultés dans cette phase et une recommandation du SRC renvoie aux chartes des PNR. A la date d'adoption du SRC, les schémas départementaux cesseront d'avoir effet.

Discussions

M. BERLIN demande quel est statut des carrières de gypse de Seine-Saint-Denis alors qu'il n'y a pas de schéma départemental des carrières dans ce département. M. CHARBONNIER indique que la structure régionale du SRC va permettre de les intégrer mais que ces carrières font déjà l'objet de contrôles réguliers par l'inspection des installations classées.

S'agissant de l'objectif n° 7 du SRC, M. MANISSOLLE indique que le réaménagement des carrières doit également intégrer plus explicitement dans la présentation la notion de remise en état agricole. M. BERLIN indique par ailleurs que les réaménagements ne doivent pas conduire à créer des buttes artificielles. M. POIRET indique que les services de la DRIEAT sont vigilants sur les conditions de réaménagement des carrières qui font l'objet d'études dédiées suivant des thématiques multiples (gestion des eaux, aspects paysagers, aspects agricoles, trafic routier, corridors écologiques, etc).

S'agissant de l'articulation du SRC avec les documents d'urbanisme, M. CHARBONNIER indique que le SRC est opposable aux documents d'urbanisme. De même, le SDRIF-E, qui est déjà applicable, est opposable aux documents d'urbanisme et porte déjà certaines des orientations du SRC,

notamment sur les garanties d'accès aux gisements stratégiques.

M. POIRET demande d'expliciter l'articulation des différentes cartographies du SRC. Une démonstration sur le site internet est faite par M. CHARBONNIER (adresse : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-des-carrieres-src-r1702.html>). Les 11 cartes sont téléchargeables sous format .png à l'heure actuelle. A terme, les cartes sous format SIG seront rendues disponibles par l'IPR.

Mme PIERRET demande si les plateformes de valorisation des déchets du BTP, qui ont un rôle déterminant dans l'économie circulaire, sont protégées par le SRC. M. CHARBONNIER indique que le SRC n'apporte pas de protection forte sur ces sites mais que le SRC porte des recommandations sur le sujet, en particulier à destination des collectivités.

M. MANISSOLLE rappelle les remarques et recommandations de l'UNICEM faites dans le document transmis ce jour par M. FROMENTIN. M. CHARBONNIER indique que ce document de l'UNICEM sera pris en compte dans les suites de la phase actuelle de consultation.

M. POIRET propose de soumettre au vote le projet de Schéma Régional des Carrières.

Le vote favorable est voté à l'unanimité. 

M. POIRET remercie l'ensemble des membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. POIRET clôture la séance.



Le chef de l'Unité Départementale
de l'Essonne,
DRIEAT Ile-de-France



Patrick POIRET